



## DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

### Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 23 février 2023 – Boersch

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR  
Nombre de membres en exercice : 50  
Nombre de membres présents ou représentés : 39

#### **Délibération n°5-2023 : Création d'un poste de chargé(e) de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et modification du tableau des effectifs :**

Eu égard à la délibération n°15-2022 qui prescrit l'élaboration d'un Plan Climat air Energie Territorial (PCAET) et consécutivement à la stratégie présentée en Comité Syndical, il est nécessaire de créer un poste de chargé(e) de mission PCAET afin de mettre en œuvre cette stratégie territoriale.

La création de ce poste impose également de modifier le tableau des effectifs du PETR et de recruter un agent contractuel.

Pour mémoire, la création d'un poste de chargé(e) de mission PCAET implique notamment des compétences pour piloter et coordonner la procédure relative à l'élaboration du PCAET et notamment le bureau d'études ayant en charge l'élaboration des contenus du PCAET. Il impose aussi de conduire les différentes étapes administratives du PCAET (coordination avec les services et les partenaires techniques, rédaction et suivi des délibérations, recherches des financements...)

Le Comité Syndical étant compétent pour créer des emplois au sein de la collectivité et modifier le tableau des effectifs, il convient de créer un emploi non permanent et d'autoriser l'engagement d'un agent contractuel sur le poste de chargé(e) de mission sur le grade de technicien supérieur 2<sup>ème</sup> classe.

#### **Le Comité syndical,**

- VU** l'arrêté préfectoral du 26 mars 2001, portant création du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges ;
- VU** l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2018 portant transformation du Syndicat Mixte du Piémont des Vosges en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural ;
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** les dispositions du Code de la Fonction Publique Territoriale ;
- VU** la délibération n°9-2021 du 21 octobre 2021 modifiant le tableau des effectifs du personnel du PETR ;

**VU** la délibération n°15-2022 du 22 décembre 2022 prescrivant l'élaboration d'un PCAET ;  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE,**  
*à l'unanimité*

- 1) **DE CREER** un poste de chargé(e) de mission Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- 2) **D'AUTORISER** le recrutement d'un agent contractuel sur ce poste ;
- 3) **D'APPROUVER** par voie de conséquence le tableau des effectifs du personnel du PETR dans sa nouvelle nomenclature et tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- 4) **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Pour extrait conforme  
OBERNAI, le 23 février 2023

**Baptiste KUGLER**



Secrétaire de séance

**Michel HERR**



Président